

Note destinée à l'ensemble des salariés du groupe UGECAM

21 décembre 2020

La situation sanitaire exceptionnelle que notre Groupe a traversé en 2020 nous a permis de faire face avec détermination et professionnalisme à l'entrée de la Covid dans certains de nos établissements, à mettre en place des organisations agiles, à revoir en permanence les organisations et ce depuis plus de 10 mois maintenant !

Vous avez toujours porté une attention renforcée au maintien d'une prise en charge la plus qualitative possible pour nos résidents, bénéficiaires et patients.

J'ai donc pris la décision d'accorder, à titre exceptionnel, une demi-journée de congé à tout salarié du Groupe.

Cette demi-journée de congé, destinée à valoriser votre implication et votre investissement dans cette période de crise, est accordée :

- A tous les personnels en CDI, CDD sous convention collective UCANSS (excepté les personnes absentes sur toute la durée de la crise),
- Dont l'ancienneté est antérieure au 1^{er} septembre 2020.

Pour les salariés de la Direction régionale et des services communs, cette demi-journée sera positionnée soit le 24 ou le 31 décembre 2020. Le choix de la date est à remonter via le fichier excel transmis par mail séparé.

Pour les salariés travaillant en établissement, de manière à tenir compte des contraintes de planning, sera à prendre entre le 4 janvier et le 30 avril 2021. Elle pourra être prise en demi-journée ou de manière fractionnée. Le code à utiliser vous sera adressé très prochainement.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et forme le vœux que 2021 nous permette de tourner la page Covid et de poursuivre les projets stratégiques nécessaires au développement du Groupe Ugecam Hauts-de-France.

La Directrice Générale



Christine WENDLING-BOCQUET